



Convocation d'un militaire en situation d'arrêt maladie

Par **pierricke**, le **02/08/2017** à **16:21**

bonjour, je suis militaire et suis en arrêt de maladie pour stress, car je suis convoqué devant mon commandant de groupement, pour me faire punir.

Je ne veux pas aller à ce rendez vous, car je pars à la retraite le 01/12/2017. Je pense que je vais prolonger mon arrêt maladie jusqu'au 31/11/2017 Mon médecin m'a dit que je ne suis pas obligé d'aller à ce rendez vous, car je suis en arrêt maladie, et tant que je suis en arrêt maladie, je n'ai pas à répondre à sa convocation.

est ce vrai? qu'avez vous comme texte qui prévoit que je ne suis pas obligé de répondre à sa convocation?

Par **morobar**, le **02/08/2017** à **16:26**

Bonjour,

Il apparaît que votre médecin est certainement un bon praticien mais un mauvais juriste.

Il est tout à fait possible de convoquer en entretien un salarié malade en veillant à respecter les heures de sorties autorisées, et le cas échéant la procédure de convocation.

En tout cas dans le secteur privé.

Il est vraisemblable qu'il en va de même dans la fonction militaire traditionnellement moins libérale que le secteur privé.